



COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/06**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Vote contre : 1

Etaient présents : MMES ANGELINI Patricia, CADILLON-LAPORTE Fanny, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, TERRACOL Sandra, THELIOL Angélique, VINCENT Christine, MS, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, CHAVASTELON Pierre, COURAUD Cédric, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume

Était absent et excusé :

Secrétaire de séance : Mme Angélique THELIOL

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, en application des articles L.2122-1 L.2122-2, L.2122-4 et l'article L.2122-7-2,

Monsieur le Maire informe les élus, le taux maximal est de 30% de l'effectif global du conseil municipal soit 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- De créer 4 postes d'adjoints,
- Autorise M le maire à procéder à l'élection des Adjoints.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 20/03/2026

Publié, le 27/03/2026

Transmis, le 23/03/2026

Certifié exécutoire

Le Maire, Jérôme AUGUSTYNIAK

La secrétaire de séance, Angélique THELIOL

